

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 28 Juin 2017 à 19 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 23 Juin 2017

Le Maire,

Jean RICHARD



Séance du 23 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Madame Claudine DERVAUX, 1^{er} Adjoint au Maire.

Étaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur Jean RICHARD, ayant donné procuration. Mesdames Yvonne GURY, Francette GALMICHE, Isabelle JACQUOT et Monsieur Ludovic DAVAL, excusés. Madame Nadine FLEUROT, absente.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Madame Corine PERRIN ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions.



OBJET : Organisation du temps scolaire.

N° 34/2017

Vu le décret n°2017-1108 du 27 Juin relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'avis favorable résultant de la consultation de l'ensemble des parents d'élèves de l'école publique du Val-d'Ajol,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école réuni en séance extraordinaire le 29 Juin 2017.

Considérant que les transports scolaires mis en place par la Région Grand-Est sont compatibles avec une semaine de quatre jours, les circuits du lundi, mardi, jeudi et vendredi étant maintenus dans les conditions habituelles,

Considérant que le Conseil Régional ne s'est pas opposé à la modification de l'organisation du temps scolaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Propose l'organisation des temps scolaires suivants dès la rentrée scolaire de septembre 2017,

Horaires scolaires :

Lundi	08h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Mardi	08h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Mercredi	08h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30
Vendredi	08h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

- Dit que la Commune mettra en place :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

entre 07h15 et 08h20, 11h30 et 13h20 et 16h30 à 18h30 un accueil périscolaire de qualité, animé et encadré par du personnel communal diplômé.

- Dit que les NAP mises en place le vendredi après-midi seront supprimées et qu'un accueil extra scolaire sera mis en place le mercredi avec le concours de la M.J.C.

Le Maire,

Jean RICHARD

Les Conseillers Municipaux,

Claudine DERVAUX,

Jean-Claude LECHARPENTIER,

Frédéric MATHIOT,

Karine NURDIN,

Lucien ROMARY,

Claudine BAUDIN,

Yvonne GURY, excusée

Francette GALMICHE, excusée

Jean-Claude BRIGNON, _____

Monique GUERRIER, _____

Myriam GUIGNON, _____

Nadine FLEUROT, absente

François ROUSSE, _____

Nicole LEDRAPPIER, _____

Corine PERRIN, _____

Alain LAMBOLEY, _____

Patrick SIMONIN, _____

Isabelle JACQUOT, excusée

Alexandre JACQUIN, _____

Alain CANTOT,

David VANCON,

Ludovic DAVAL,

excusé

Julien FERNANDEZ,

Monsieur le Maire du VAL-d'AJOL constate que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Juin 2017 comprenant toutes les délibérations prises par cette Assemblée dans ladite séance, a été affiché le 8 Juillet 2017, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean RICHARD